

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Référence
2026-07

Objet de la délibération
Election du Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Vote
à la majorité
Pour : 12
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :
23/03/2026

L' an 2026 et le 21 Mars à 10 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de ,

Présents : M. ALIX-TABELING GREGOIRE, M. BAURIN Nicolas, M. CEDILLE Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, M. DORE Patrick, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI DIMITRI, M. LEBAS GERAUD, Mme LEMONY MAËLLE, Mme MEJANE ANAËLLE, Mme NOWAK ADRIENNE, Mme RODRIGUEZ PAULINE M. WELSCH MATHIEU,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE SAN LORENZO CATHERINE à M. KOWALSKI DIMITRI, Mme HEUZE Maryline à M. DORE Patrick

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI DIMITRI

Objet de la délibération : Election du Maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Patrick DORÉ, le plus âgé des membres du conseil.

Monsieur Patrick DORÉ procède à l'appel des membres du Conseil et annonce que le quorum est atteint. Il fait signer la feuille d'appel.

Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit désigner 2 assesseurs :

- Madame Maria JURATOVAC
- Monsieur Grégoire ALIX-TABELING

Election du Maire :

Monsieur Patrick DORÉ demande quelles sont les personnes qui se présentent dans la fonction de Maire:

- Monsieur Nicolas CEDILLE se présente.

Monsieur Patrick DORÉ informe que, pour cette élection, l'isoloir n'est pas obligatoire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rend à la table où sont disposés une urne, les bulletins nominatifs, les bulletins blancs et les enveloppes.

L'urne est ensuite vidée sur la table de conseil, Monsieur Patrick DORÉ compte les enveloppes au nombre de 15, les ouvre une à une et énonce à voix haute le contenu.

Monsieur Patrick DORÉ annonce les résultats :

1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par	:	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	:	0
Nombre de suffrages blancs	:	3
Nombre de suffrage exprimés	:	15
Majorité absolue	:	12

Nom et prénom des candidats et suffrage obtenus : Monsieur Nicolas CEDILLE – 12 voix.

Monsieur Patrick DORÉ proclame les résultats :

Monsieur Nicolas CEDILLE ayant obtenu la la majorité absolue des voix est proclamé Maire, immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Nicolas CEDILLE prend la présidence de la séance et remercie l'assemblée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire
Nicolas CEDILLE

